

NEWS

SOLIDARNOSĆ

Date: le 28 août 1984

No: 29-30



UN MOIS APRES la déclaration de l'amnistie, des dizaines de prisonniers politiques sont encore dans les prisons de Pologne. Des sources indépendantes contestaient les chiffres officiels dès avant le 22 juillet en écrivant qu'il y avait de 100 à 150 prisonniers politiques de plus que les autorités ne voulaient bien l'admettre. Il s'agit de militants de "Solidarnosc" dont la poursuite des activités syndicales a été assimilée aux infractions de droit commun. Relève de ce cas un groupe d'ouvriers de l'aciérie de Katowice, accusé de "l'utilisation du matériel de poligraphie appartenant à l'entreprise pour en tirer des bénéfiques matériels". Ces syndicalistes imprimaient un journal de "Solidarnosc". D'autre part plusieurs mineurs, surtout de Lubin (sud-ouest du pays), ont été condamné pour la préparation d'attentat contre les biens d'Etat, vol et fabrication d'explosifs. Le mobile de leur action n'a pas été retenu bien que les faits qui leur ont été reprochés se soient déroulés durant l'état de guerre et que les objectifs aient été hautement symboliques. (Dans une ville de Silésie, il s'agissait du mémorial de l'amitié soviéto-polonaise). Il est vrai que même dans les pays démocratiques les actions de ce genre sont qualifiées de "détérioration de monuments publiques" et que la confusion est entretenue entre "associations de malfaiteurs" et "organisations subversives" afin de "dépolitiser les actions terroristes". Néanmoins, leurs auteurs bénéficient le plus souvent du statut de prisonnier politique inconnu en Pologne communiste, et sont libérés en cas d'amnistie. Ainsi, des élèves détenus dans les environs de Varsovie restent en prison, considérés comme des droits communs en dépit des attendus du jugement qui soulignaient le caractère politique de leurs agissements: appartenance à une organisation armée, désarmement de policiers et de militaires dans l'intention de se servir de leurs armes pour libérer les internés d'un camp. Le prêtre qui aurait accepté de cacher les armes dérobées, partage leur sort. Un des membres de ce groupe a été condamné à 25 ans de prison pour avoir tué un policier. La situation de ces jeunes gens est d'autant plus tragique que la société polonaise a unanimement rejeté les méthodes de lutte qu'ils envisageaient. Bogdan Lis, dirigeant de "Solidarnosc" à Gdansk, accusé de haute trahison, est le plus connu de ceux que le pouvoir a privé de l'amnistie. Selon les correspondants occidentaux à Varsovie, l'Eglise est en train de négocier sa libération ainsi que celle de son camarade Piotr Mierzewski, arrêté avec lui. La haute trahison peut entraîner une condamnation à mort. Le maintien en détention de Lis est considéré avec raison comme un défi et un chantage envers la direction clandestine de "Solidarnosc". La mauvaise foi des autorités est encore démontré par le fait que, après le délai fixé à la remise en liberté de 650 prisonniers politiques reconnus officiellement, 60 d'entre eux au moins restent en prison. Des sources autorisées, citées par Reuter, déclaraient "que l'on pouvait compter sur les doigts de deux mains les détenus libérables".

Lech Walesa, qui a rencontré la plupart des chefs de l'opposition amnistiés, a constaté avec eux "plein de convergences de vues" entre l'analyse de la situation. Joint par téléphone le 17 août, il a déclaré au correspondant de l'AFP qu'il était "impressionné" par l'attitude de ces gens qui viennent de passer plus de 2 ans et demi en prison.

Le gouvernement polonais a menacé deux dirigeants de "Solidarnosc" récemment libérés en vertu de la loi d'amnistie, Jan Rulewski et Wladyslaw Frasnikiuk, que la mesure d'amnistie les concernant pourrait être révoquée pour cause de troubles de l'ordre public. Un communiqué du bureau du Procureur Général, publié par toute la presse, affirme que Rulewski et Frasnikiuk ont tenté de troubler "le calme social et l'ordre légal" pendant les messes célébrées après leur libération le mois dernier. Les procureurs les ont tous deux mis en garde en affirmant que la poursuite de tels actes pourrait amener une révocation de l'amnistie. Rulewski avait annoncé lundi le 20 août, qu'il avait été convoqué le jour-même au bureau du Procureur de Bydgoszcz et qu'on l'avait enjoint de ne plus faire de déclarations "qui pourrait provoquer des troubles". Frasnikiuk a été quant à lui convoqué au bureau du Procureur de Wroclaw, après la manifestation qui avait suivi la messe en l'honneur du 4ème anniversaire des grèves de Gdansk.

Dans un circulaire adressé à tous les diocèses de Pologne, le secrétaire de la conférence épiscopale polonaise, l'Archevêque Dabrowski, soulignait que "les libérations de prison ne doivent pas être suivies de cérémonies dans les églises, susceptibles d'être interprétées comme des manifestations politiques". La procédure judiciaire engagée contre le père Henryk Jankowski, aumônier des chantiers navals de Gdansk et un des proches de Lech Walesa, a été interrompue en vertu de la loi d'amnistie, a annoncé mardi le 21 août le bureau du porte-parole du gouvernement. Le père Popieluszko, aumônier des aciéries de Varsovie et prédicateur de "messe pour la patrie" de la paroisse de Saint Stanislas de Varsovie (accusé tout comme le père Jankowski "d'abus de sacerdoce"), bénéficiera lui-aussi de l'amnistie, a-t-on appris cette semaine.

10,000 personnes ont pris part à une messe célébrée à Varsovie le 21 août, en l'honneur des prisonniers libérés, qui furent chaudement applaudis et couverts de fleurs. Parmi les présents se trouvaient Adam Michnik, Jacek Kuron et Zbigniew Romaszewski pour le KOR (Comité de Défense des Ouvriers); Anna Walentynowicz, Seweryn Jaworski et Marian Jurczyk pour "Solidarnosc", et Leszek Moczulski pour la KPN (Confédération pour la Pologne Indépendante). A l'issue du service, ils sont apparus tour à tour faisant le "V" de la victoire à la fenêtre du presbytère, acclamés par la foule qui scandait leurs noms et "Solidarnosc".

LA POSITION DE LA COMMISSION PROVISOIRE DE COORDINATION DE "SOLIDARNOSC" APRES L'AMNISTIE

L'amnistie des prisonniers politiques est une décision réaliste et conforme aux espoirs de la société. Chaque pas supplémentaire dans ce sens sera remarqué et apprécié à sa juste valeur.

Or, les événements qui accompagnent cette amnistie ne peuvent qu'éveiller l'inquiétude. Le fait de qualifier de haute trahison les contacts de "Solidarnosc" (une de ses activités statutaires) avec le mouvement syndical mondial et avec l'Organisation Internationale du Travail, ce qui a valu à Bogdan Lis

4° P. 12007

et à Piotr Mierzewski de ne pas être amnistés, peut constituer un précédent grave qui vise directement la solidarité internationale des travailleurs. De même, entendre qualifier l'activité ecclésiastique de l'abbé Jankowski et de l'abbé Popieluszko de délits criminels est tout aussi inquiétant. Certains membres et sympathisants de "Solidarnosc" mûs par des motivations idéologiques n'ont pas non plus bénéficié de l'amnistie puisqu'ils étaient considérés comme des prisonniers de droit commun. Le text même du décret contient des articles qui permettent à la police de faire pression sur les militants de "Solidarnosc" (on les menace de les exclure de l'amnistie) pour qu'ils dénoncent leurs amis engagés dans des activités indépendantes. Le ton triomphal, allié aux menaces est également très préoccupant.

Tout ceci nous incite à la plus grande réserve dans l'appréciation des effets de cette amnistie et nous oblige à suivre très attentivement la conduite future du régime. Seul l'abandon total de la persécution des syndicalistes peut apporter le changement de l'atmosphère politique tant attendu. La population n'aidera le pays à sortir de la crise que lorsque la Pologne sera un pays sans prisonniers politiques, un pays respectueux des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et des Accords de Gdansk de 1980, théoriquement toujours en vigueur.

L'amnistie permet d'éliminer la cause principale des tensions, mais elle n'apporte aucune garantie. C'est pour cette raison que la Commission Provisoire de Coordination de "Solidarnosc" est décidée à poursuivre son activité. Nous continuerons à construire le mouvement syndical indépendant, nous exigerons du régime le rétablissement et le respect de la loi, nous défendrons tous les prisonniers de conscience.

Ce n'est que par la politique du fait accompli que nous pourrions faire respecter nos droits. Un mouvement syndical indépendant de plus en plus fort doit exister dans les entreprises, agissant ouvertement dans la mesure du possible, mais forcément étayé par des structures clandestines. La Commission Provisoire de Coordination considère que les commissions clandestines des entreprises devraient élargir leur activité et rechercher de nouvelles formes de défense publique des droits syndicaux. Cette activité, soutenue par la diffusion des publications indépendantes, des bulletins, des livres et par l'existence des groupes de discussion et d'autodidactes, élargie enfin par la conclusion des accords inter-entreprises, a toutes les chances d'aboutir à la reconstruction totale de notre syndicat.

L'efficacité de notre action dépend de l'énergie et de l'ingéniosité des personnes qui constituent notre mouvement. Elle dépend également de notre capacité à nous défendre face aux représailles: annulation des primes, licenciements, arrestations. Notre activité est conforme à la loi, ce sont les représailles à l'encontre de l'activité indépendante qui la violent.

Le mois prochain, le 31 août, nous célébrerons l'anniversaire de "Solidarnosc". Les formes concrètes que prendra cette célébration dépendront de l'attitude du régime et de la libération de tous les prisonniers politiques.

Le 23 juillet 1984

AU SUEET DES PRISONNIERS POLITIQUES

Le jour où le régime a décrété l'amnistie, il a également fait savoir que Bogdan Lis et Piotr Mierzewski étaient incuplés en vertu du para. 122 du code pénal. Ce n'est pas la première fois que les autorités abusent de la loi ou la violent. La législation de l'état de guerre en 1981 et les lois exceptionnelles votées l'année dernière constituaient également des violations de la loi, de même que les condamnations des militants clandestins sous des accusations fallacieuses relèvent du droit commun et les acquittements des policiers meurtriers. Ce n'est

pas la première fois que le pouvoir change un chef d'inculpation, afin d'exclure certaines personnes d'une amnistie. Il l'avait fait en septembre 1982 avec 6 militants du Comité de Défense des Ouvriers "KOR", et en décembre 1982 avec les 7 membres de la Commission Nationale de "Solidarnosc".

Même si nous supposons que le maintien en prison de Bogdan Lis et de Piotr Mierzewski n'est qu'une manoeuvre, destinée à intimider "Solidarnosc", l'inculpation de militants syndicaux de haute trahison peut constituer un grave précédent. Manifestement le régime amorce un retour à l'époque stalinienne, avec ses fréquentes condamnations à mort lors de procès pour haute trahison montés de toutes pièces. Aujourd'hui, le même chef d'inculpation est retenu contre les militants syndicaux. Car le régime estime que toute activité sociale indépendante attente aux fondements de l'Etat.

La Commission Provisoire de Coordination de "Solidarnosc" déclare que depuis le début de son existence "Solidarnosc" a collaboré avec les organisations du mouvement syndical indépendant du monde et avec l'Organisation Internationale du Travail. Nous poursuivrons cette activité car c'est notre droit et notre devoir.

Seule la fermeté de la société pourra conduire à la libération rapide de Bogdan Lis et de Piotr Mierzewski. A en croire des déclarations des représentants du régime, leur maintien en prison sera suivi d'une nouvelle vague d'arrestations. Nous ne devons pas le permettre. Justement maintenant alors que les prisonniers politiques sont peu nombreux, leurs activités et leur sort doivent être connus de l'opinion publique. Les efforts pour obtenir le statut de prisonnier politique devraient être poursuivis. La population doit se montrer très ferme en ce qui concerne la défense des prisonniers. Cela fait partie des principes du syndicat, c'est le fondement même de "Solidarnosc".

Nous demandons à tous les amis de "Solidarnosc", en Pologne et à l'étranger, de soutenir notre lutte pour la défense des personnes persécutées et de s'abandonner leur attitude à l'égard des autorités de la République Populaire de Pologne au respect des droits fondamentaux de l'homme.

Le 23 juillet 1984

A L'INTENTION DES PERSONNES QUI SORTENT DE PRISON

Chers amis,

La résistance soutenue de la population depuis les premiers jours de l'état de guerre jusqu'aux dernières élections a forcé le régime à vous libérer. Le syndicat l'avait réclamé depuis décembre 1981. Ce succès est également dû à l'attitude de vous tous qui étiez derrière les barreaux, à votre endurance et à votre détermination dans la lutte pour la justice. Vous étiez des otages. L'emprisonnement de plusieurs centaines de personnes visait à mettre la société au pas, la répression dont vous étiez victimes devait briser "Solidarnosc". Nous sommes sortis victorieux de cette épreuve.

Une fois de plus, nous sommes ensemble. La lutte pour une Pologne libre se poursuit. Nous avons "Solidarnosc", nous avons pour qui travailler. Comme dans le passé, ce sera un travail difficile, qui demandera beaucoup de patience. Dans ce travail et cette lutte, il y a de la place pour tout ceux qui désirent construire les bases de l'indépendance de la société polonaise, pour tous ceux qui veulent lutter pour devenir sujets de la politique, pour les droits humains et syndicaux, pour un mouvement syndical indépendant, pour une Pologne dépourvue de prisonniers politiques, pour l'abolition des lois répressives, pour la sauvegarde du pays contre la dégradation de la vie sociale.

Nous vous attendons, les structures syndicales et le mouvement social indépendant compte sur votre

expérience.

Le 23 juillet 1984

La Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc"

Zbigniew Bujak / région Mazowsze

Tadeusz Jedynek / région Silésie

Marek Muszynski / région Basse Silésie

Eugeniusz Szumiejko / membre de la Commission Nationale

Des représentants de la région de Gdansk et de Malopolska ont participé à la réunion de la Commission Provisoire de Coordination.

LA FERMETE de la société, des militants de "Solidarnosc", de tous les milieux et groupes sociaux indépendants, puis les démarches entreprises par Jean-Paul II et par toute l'Eglise polonaise, et enfin la politique intransigeante de l'Occident, ont contraint le pouvoir à décréter une amnistie. Ce pas aurait pu marquer une nouvelle étape dans la vie de notre pays. Or, il constitue une tentative de la part du pouvoir d'atteindre des buts politiques à court terme. Tout en libérant les prisonniers politiques, les autorités déclarent la guerre à la société. Les déclarations des ministres, des procureurs, des fonctionnaires de la Sûreté et de la propagande créent un climat d'hostilité et de haine. Pour toutes ces raisons, "Solidarnosc" doit poursuivre sa lutte pour la libération des prisonniers politiques, pour l'obtention d'un statut de prisonnier politique, pour le pluralisme syndical et le pluralisme d'opinions, il doit agir au nom du respect, de la liberté et de la dignité de l'homme. "Solidarnosc" doit continuer à exister pour que la Pologne devienne un pays libre.

Bogdan Lis et Piotr Mierzewski ont été accusés de trahison de la patrie. Ce délit n'est pas couvert par l'amnistie. Ce genre d'accusation a une sombre tradition en Pologne à l'époque stalinienne, elle était utilisée par le régime communiste pour éliminer les adversaires politiques. Nos amis se voient accusés du même délit en vertu duquel on condamnait à mort les héros de la résistance. Telle a été la sentence prononcée contre le chef du KEDYW (direction de la résistance pendant la deuxième guerre mondiale - ndlr), Emil Fieldorf, un autre membre de l'Armée de l'Intérieur, Kazimierz Moczarski a eu la même condamnation, mais y a échappé après plusieurs années en prison. Le chef d'accusation retenu contre Bogdan Lis, l'un des signataires de l'accord de Gdansk et co-fondateur de la Commission Provisoire de Coordination de "Solidarnosc" de trahison de la patrie, est un élément de la campagne voulant présenter le syndicat comme une organisation de diversion et un agent des services d'espionnage étrangers. C'est en même temps une nouvelle tentative de chantage et d'intimidation: aujourd'hui c'est le tour de Bogdan Lis, demain cela sera celui de tous ceux qui poursuivront l'activité syndicale. Ceci signifie finalement que la voie du retour en Pologne est fermée à tous ceux qui, de l'étranger, soutiennent "Solidarnosc" en Pologne. Dans l'affaire de Bogdan Lis, nous ne pouvons pas nous taire. La lutte pour sa libération, et pour celle de tous les prisonniers politiques demeure la tâche principale de notre syndicat.

Varsovie, le 29 juillet 1984

Zbigniew Bujak
Wladyslaw Frasnyniuk

Maintenant, les gens se réunissent de l'autre côté de la rue, dans un jardin public.

Le 25 juillet, ont été libérés, parmi les militants les plus connus, Andrzej Slowik et Jerzy Kropiwnicki de Lodz et Antoni Pietkiewicz, membre de la Commission Nationale, arrêté au début du mois de juillet. Le 26, ce fut le tour de Grzegorz Palka, membre du présidium du syndicat.

Le 30 juillet, la femme de Wladyslaw Frasnyniuk sonne l'alarme. Libéré le vendredi 27 de la prison de Leczyca, le dirigeant de la TTK de Gdansk a disparu. On l'a vu la dernière fois alors qu'il rendait visite à un de ses amis, un prêtre, accompagné de son avocat Lech Adamczyk. Ils auraient eu l'intention de se rendre en pèlerinage à Czestochowa, version soutenue par le porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban. Cependant, personne n'a vu Frasnyniuk au célèbre monastère de Jasna Gora. Le lendemain, il s'est avéré que Frasnyniuk était à Varsovie où il a rencontré Zbigniew Bujak, président de "Solidarnosc" pour la région de Varsovie. A l'issue de leur rencontre, les deux militants ont adressé un communiqué à la presse (voir plus haut). A son retour à Wroclaw, Frasnyniuk a indiqué qu'il avait l'intention de rencontrer très prochainement de nombreuses personnes, dont en premier lieu Lech Walesa. "L'amnistie n'est qu'une libération conditionnelle, aucun problème n'a été résolu, il faut réfléchir sur l'avenir". "Il est nécessaire au moins de tenter d'organiser une activité publique qui serait une aide pour la TTK et qui pourrait créer des conditions où la clandestinité ne serait plus indispensable". Wladyslaw Frasnyniuk a ajouté qu'il avait déjà eu un entretien téléphonique avec Walesa.

Le 29 juillet, Marian Jurczyk, dirigeant de "Solidarnosc" de Szczecin, a appelé le premier à une réunion des dirigeants du Syndicat. Walesa, quant à lui, qui avait déjà annoncé qu'il verrait les prisonniers libérés autant parce qu'il était le président de leur organisation que parce qu'il était aussi leur ami a déclaré qu'une telle rencontre était tout à fait indispensable.

Le 1er août, Andrzej Gwiazda a rendu visite à Lech Walesa. Leurs relations pendant la période d'activité légale de "Solidarnosc" n'ont pas toujours été les meilleurs. A l'issue de cette visite, le lauréat du Prix Nobel de la Paix a dit: "Je suis d'accord avec Gwiazda en ce qui concerne ses opinions, et notre amitié s'est renforcée".

Le 4 août, l'historien Adam Michnik a été roué de coups et trainé dans les couloirs de la prison parce qu'il refusait de donner aux gardiens les notes de ses textes. "On m'a jeté dans une voiture de police et des agents en civil m'ont déposé devant chez moi comme un paquet de linge sale" - a dit le militant du KOR.

Le 7 août, a été libéré Karol Modzelewski, ancien porte-parole de "Solidarnosc". Le lendemain, la police a ramené chez lui Zbigniew Romaszewski, fondateur et animateur de Radio "Solidarnosc", condamné pour cette activité à 4 ans et demi de prison alors que le 8 août, c'était au tour d'Andrzej Rozplochowski, dirigeant syndical de l'aciérie Katowice (Silésie), de retrouver la liberté.

Le même jour, Lech Walesa a lancé aux syndicats du monde entier un appel en faveur de Bogdan Lis et Piotr Mierzewski, deux militants de "Solidarnosc" à qui on a refusé les bénéfices de l'amnistie en les accusant de "haute trahison".

"Nous craignons, a dit le président de "Solidarnosc", que leur cas devienne un prétexte pour accuser du même crime les militants qui poursuivent leur activité syndicale."

Le traitement réservé à Aleksander Hall, ancien membre de la Commission Régionale de Coordination de Gdansk (RKK), qui avait décidé de quitter la clandestinité, justifie ces craintes. A. Hall a refusé de fournir à la police des renseignements sur "la nature, les lieux et les dates de ses activités illé-

CHRONIQUE DE L'AMNISTIE

LE PREMIER RESULTAT de l'amnistie, ce sont les libérations, attendues dès le lundi matin 23 juillet par une foule de parents, amis et sympathisants. Les autorités pénitentiaires n'informent pas des dates, et la milice fait disperser ceux qui se réunissent devant les prisons (celle de la rue Rakowiecka en tout cas) depuis qu'une foule attendant les siens a triomphalement acclamé la sortie d'Andrzej Gwiazda.

gales" ce qui a entraîné des poursuites contre lui pour "participation à une organisation illégale". Hall a tout de même été laissé en liberté.

Dès sa sortie de la prison, Jacek Kuron, l'un des fondateurs du KOR a tenu une conférence de presse pour dire aux journalistes occidentaux: "Il serait irresponsable de faire des déclarations politiques le jour même de ma libération, après 3 ans de détention. Il faut que je voie d'abord dans quelle sorte de pays je vis, mais mes idées n'ont pas changé pendant ces 3 ans.

Contacté par téléphone le jour de sa libération, Jan Rulewski, responsable de "Solidarnosc" à Bydgoszcz et rival de Walesa pour la direction du syndicat lors du congrès de 1981, a déclaré qu'il espérait pouvoir le rencontrer rapidement.

Le dernier des 11 à être libéré fut Henryk Wujec, du KOR.

Après une cérémonie qui commémorait le quatrième anniversaire de la grève commencé le 14 août 1980, Lech Walesa a répété que l'amnistie était un pas positif qu'il ne fallait pas compromettre par une attitude de confrontation. Six mois seront nécessaires pour juger les effets et la suite qu'entend lui donner le pouvoir.

EN REPONSE aux multiples signes de vitalité du syndicat interdit, le pouvoir a fait paraître un article de Trybuna Ludu dans lequel l'aspiration au pluralisme syndical est qualifiée d'action purement politique puisque son but est de reconstituer une organisation mettant à profit les privilèges de la législation pour des objectifs n'ayant rien à voir à l'activité syndicale. L'organe du Comité central du parti refuse aux partisans de "Solidarnosc", appelés dans l'article péjorativement "politicards" le droit de parler de l'avenir du mouvement syndical réservé aux "véritables syndicalistes" - c'est-à-dire aux adhérents des syndicats monopolistiques du pouvoir.

Lors de l'audience hebdomadaire du mercredi, 25 juillet, le Pape Jean-Paul II a dit à propos de l'amnistie "que la rénovation de la société est nécessaire pour maintenir la bonne renommée de la Pologne, pour surmonter la crise interne et pour épargner les souffrances aux enfants de la nation polonaise". "J'espère que l'amnistie deviendra un élément du renouveau social, conforme aux principes issus des journées critiques d'août 1980".

Les Etats Unis ont annulé le 2 août, l'interdiction des échanges scientifiques et culturels et ont permis l'atterrissage des avions de la LOT (lignes

aériennes nationales polonaises). En même temps, Washington faisait savoir au gouvernement polonais, que son administration ne ferait pas d'obstacles à l'admission de la Pologne au Fonds Monétaire International si les principes de l'amnistie étaient effectivement appliqués. Le gouvernement polonais s'attendait surtout à l'octroi de nouveaux crédits et au rétablissement de la clause de pays privilégié.

LA CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL (CMT) rappelle dans un message de "fidélité et de solidarité" à l'occasion du 4ème anniversaire des Accords de Gdansk, que "les travailleurs polonais comptent toujours sur notre solidarité dans leur volonté d'obtenir, malgré tout, les droits que leur concédaient ces Accords et dont ils sont privés, depuis la fin de 1981". Tout comme Lech Walesa, la CMT reconnaît que l'amnistie est un pas dans la bonne direction "mais avec lui et avec tous les militants de "Solidarnosc", nous estimons qu'aucun prisonnier politique ou syndical ne doit être exclu de l'amnistie, par une qualification arbitraire des actes dont il est accusé". La CMT demande donc "l'extension immédiate et inconditionnelle de l'amnistie à Bogdan Lis et à Piotr Mierzewski". "L'amnistie n'aura de valeur sociale que si elle est un premier pas vers la reprise du dialogue entre le pouvoir et les travailleurs", affirme la CMT. "Nous soutenons, de toutes nos forces, l'appel au dialogue, lancé par Lech Walesa, qui est et demeure le plus authentique représentant des travailleurs polonais."

JEAN BORNARD, le président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), dans une lettre au Président de la République Française souhaite que "le rétablissement des relations normales avec la Pologne soit conditionné par deux exigences: la libération de tous les responsables de "Solidarnosc" et notamment de Bogdan Lis, ainsi que le respect des Accords d'Helsinki, des conclusions de la Conférence de Madrid, et des conventions internationales de l'OIT qui impliquent la reconnaissance de la liberté syndicale et des accords de Gdansk du 31 août 1980". La CFTC a, d'autre part, signé un accord de collaboration avec "Solidarnosc" de la région de Malopolska, rendu public le 22 juillet 1984. (Des accords de collaboration semblables ont déjà été signés entre syndicats français, belges et italiens, et des Comités régionaux de "Solidarnosc" en Pologne).

LA COMMISSION DE COORDINATION TEMPORAIRE de NSZZ "Solidarnosc" (TKK) appelle à célébrer "massivement" le 4ème anniversaire des Accords de Gdansk. Dans une déclaration rendu public à la mi-août, la TKK indique que "le 31 août, fête de "Solidarnosc", nous manifesterons notre volonté de lutte pour une Pologne indépendante et juste, pour le renforcement du mouvement syndical". La TKK réitère que le but "essentiel" de "Solidarnosc" doit être "la lutte pour le droit à une activité ouverte garantie par les conventions de l'OIT et les Accords d'août 1980". "En dépit du coup de force du 13 décembre, ajoute la TKK, "Solidarnosc" existe toujours dans les usines et ses idéaux jouissent du soutien de la société. Trois ans de lutte ont renforcé le syndicat, qui est aujourd'hui immunisé contre les persécutions policières".